



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 081-218101632-20251215-2025\_DEL92-DE

S<sup>2</sup>LO

Séance du 15 DECEMBRE 2025

2025 / 05 / 25

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 22
REPRESENTEES	: 07
ABSENTS	: 04
VOTANTS	: 29

Date de Convocation : *Lundi 8 Décembre 2025*

Date d'Affichage : *Lundi 8 Décembre 2025*

Secrétaire de Séance : *Frédéric CÈNES*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

MONNIER Laurent par FABRE Olivier  
PUECH Benoît par AMALRIC André  
LAFONT Stéphanie par Françoise ROUQUETTE  
MARTY-MARINONE Evelyne par ARMERO Séverine  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

### Etaient absents :

GORIN Serge  
CHABBERT Cécile  
MARTIN Michel  
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde

### **OBJET : Aide à la rénovation de façades, vitrines et menuiseries**

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 29 Juin 2022 mettant en place un nouveau système d'aide à la rénovation de façades, menuiseries/ferronneries, commerciales, toitures (*uniquement sur Hautpoul*) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et instaurant un dispositif exceptionnel concernant les immeubles donnant sur la rivière l'Arnette, un nouveau périmètre identique à celui du futur Site Patrimonial Remarquable et un nouveau règlement ;

VU l'avis favorable de la commission DIA/Façades pour l'ensemble des dossiers instruits depuis le dernier Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 09 décembre 2025 ;

DECIDE après en avoir délibéré,

- d'accorder l'aide financière indiquée ci-après aux personnes dont le nom suit :

- M. Christophe ASSEMAT (façade)	595,80 €
- M. Thomas LEVENEUR (vitrine)	1.135,00 €
- M. Luc FLORIN (menuiseries)	3.636,70 €
- Mme Valérie et M. Pierre MARTY (façade)	2.895,50 €
<b>Sous-total</b>	<b>8.263,00 €</b>

*La délibération est adoptée par 28 voix présentes et représentées, Christophe ASSEMAT s'étant abstenu.*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Frédéric CÈNES



Le Maire,

Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*